

PARTENARIAT SIGNÉ ENTRE LE SYMADREM ET LA CNR

...LE MOT DU PRÉSIDENT



L'actualité du premier semestre 2010 nous rappelle combien nos territoires sont vulnérables aux inondations face à des événements d'ampleur exceptionnelle, tempête Xynthia, pluies diluviennes sur le Var. L'arrivée des pluies d'automne sur le bassin versant du Rhône, doit nous faire redoubler de vigilance et **cela est l'affaire de tous.**

Le Symadrem met en place son Plan de gestion de surveillance de ses ouvrages en période de crues en intégrant les informations du service de prévisions des crues du Grand delta, situé à Nîmes, en coordination avec l'ensemble des communes du syndicat.

Nous nous inscrivons aussi dans une approche plus globale visant l'ensemble de la relation entre le fleuve, son territoire et ses habitants. C'est ainsi que la forte mobilisation, au lendemain des inondations de 2003 a permis l'élaboration du **Plan Rhône** avec des moyens financiers contractualisés importants, apportés par l'Etat, les Régions **mais aussi les Communes et les Départements.** Ils garantissent la mise en œuvre d'une stratégie d'Intérêt Public pour améliorer les conditions d'un renforcement du niveau de protection.

Ce qui permet au Symadrem d'engager **la construction de la digue au nord d'Arles**, dont nous lancerons les travaux **au mois de novembre**, les procédures réglementaires des travaux de renforcement des digues entre Beaucaire et Fourques, la poursuite des travaux des quais d'Arles et les études de la protection des quartiers sud.

Je voudrais enfin saluer l'initiative de la délégation des élus Gardois et Bucco-rhodaniens qui au mois de juin ont rencontré le cabinet du Ministre Jean-Louis Borloo pour étudier un statut particulier des zones d'expansion des crues et évoquer les relations avec Réseau Ferré de France et faire avancer le projet de digue à l'ouest de la voie ferrée entre Tarascon et Arles.

cordialement

Hervé SCHIAVETTI

Le Président du Symadrem, **Hervé Schiavetti** et le Président-Directeur-Général de la Compagnie Nationale du Rhône, **Michel Margnes**, ont signé un accord cadre qui fixe le partenariat entre les deux entités. Ce partenariat prévoit que le **SYMADREM** assurera la conception, les études et les travaux des ouvrages de protection contre les inondations sur la partie comprise depuis le barrage de Vallabrègues jusqu'à la Méditerranée, ainsi que les mesures d'annulation et réduction des impacts associées à ces travaux. Il assurera l'exploitation des ouvrages après réception de ces derniers.

Quant à la **CNR**, elle financera à hauteur de 5 M€ les opérations réalisées sur son domaine concédé. Elle assurera les travaux d'entretien du lit du Rhône y compris le maintien dans le temps des mesures d'annulation et de réduction d'impact réalisées par le Symadrem.



Signature de l'accord cadre

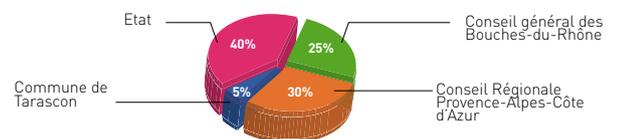
Cette enveloppe s'ajoute aux 185 M€ investis par la Compagnie dans le cadre du Plan Rhône. Les actions programmées seront régulièrement suivies par un comité de pilotage.

Le renforcement des quais de Tarascon et de la digue de la Montagnette est une priorité du Pré-schéma Sud du Plan Rhône. Le Symadrem en est le maître d'ouvrage opérationnel. Objectif : qualifier ces ouvrages comme « résistants à l'aléa de référence » (crue de 1856) et assurer que le secteur Nord de la ville est non inondable grâce aux ouvrages de protection. L'étude de renforcement conduite par BRL Ingénierie a été lancée début 2010. Elle sera achevée à la fin de l'année. L'étude permettra de connaître les points faibles et de proposer des mesures de renforcement de ces ouvrages. Les travaux qui commenceront début 2011 devront prévoir une reprise des maçonneries du château royal de Provence, qui joue un rôle majeur dans la protection de Tarascon, et

TARASCON RÉFECTION DES QUAIS ET DE LA DIGUE DE LA MONTAGNETTE

Montant de l'étude : 125 000 € HT

Financement :



des rehausses des points bas ponctuels pour garantir sur tout le linéaire une protection contre la crue millénale. Des mesures que le PPRi « anticipé » ne semble pas prendre en considération ! « Le PPRi que l'Etat nous oppose conclut à la submersibilité de l'ensemble du territoire communal car il fait abstraction de l'existence de la digue de la Montagnette et du quai de ceinture comme ouvrages

de référence » conteste Charles Fabre, le maire de Tarascon. « Cela aboutirait à une généralisation de l'inconstructibilité et donc à la vitrification du développement de la commune. Il s'agit à l'heure actuelle d'une exagération du principe de précaution ». Le maire de Tarascon, membre du Symadrem, demande que le PPRi prenne en compte l'existence de ces ouvrages en cours de requalification.

NOS PARTENAIRES...



Fabrice Verdier est un élu gardois au Conseil régional Languedoc-Roussillon. Membre du bureau du Symadrem, il voit le Syndicat mixte comme l'expression d'une véritable solidarité entre les deux Régions, les Départements et enfin, entre les deux rives du Rhône. « *On a su faire l'Union sacrée entre les Collectivités et l'État dans le souci de l'intérêt général* » aime-t-il rappeler. « *Nous avons dépassé les antagonismes entre les deux rives et les frontières administratives. Nous sommes tous fiers d'avoir élargi le périmètre du Symadrem dans un souci de cohérence pour protéger efficacement nos concitoyens* ». À ceux qui trouvent que les choses n'évoluent pas assez vite il répond :

« il faut respecter chaque procédure : les études, la concertation, etc. À présent nous entrons dans la phase concrète en réalisant les ouvrages lourds de protection. D'ici 5 à 6 ans le territoire sera protégé ». Enfin, il estime que le Symadrem qui incarne la gouvernance idéale de la gestion du fleuve ne doit pas être menacé : « *On peut maintenant entretenir ces digues dans de bonnes conditions. Reste à sécuriser juridiquement le Symadrem pour les dégâts qui seraient dus aux crues exceptionnelles. Pour ce type de crues, il est indispensable que les assurances jouent leur rôle, celui d'indemniser, et qu'elles ne se défaussent pas sur les Communes ou leurs groupements. Ce ne serait que justice.* »



PLAN RHÔNE PROTECTION DU NORD D'ARLES

Le projet de protection des quartiers Nord d'Arles contre les inondations doit voir, dans les prochaines semaines, sa concrétisation. Ce projet a déjà une longue histoire.

Tout commence au lendemain de l'inondation de décembre 2003, avant même les premières réflexions du Plan Rhône, le Maire d'Arles, relayé par l'Etat, a demandé au Symadrem de porter la maîtrise d'ouvrage d'une digue qui aurait pour but de protéger les quartiers Nord d'Arles et la zone industrielle Nord, qui avaient été inondés. La protection de ces quartiers, entre le canal du Vigueirat au Nord d'Arles et le remblai de la voie ferrée Paris / Lyon / Marseille devait être assurée par deux ouvrages, à savoir :

- Le prolongement de la rocade de contournement d'Arles de la RD 570n, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.
- Une digue reliant ce remblai routier au remblai de la voie ferrée, dénommée « barreau de fermeture », sous maîtrise d'ouvrage du Symadrem.

Après diverses études une première étape était franchie le 12 octobre 2006 et le 8 novembre 2007 qui a été la délivrance, d'une part, de l'autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau du prolongement de la rocade, et d'autre part, de la déclaration d'utilité publique (DUP) et de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau du barreau de fermeture. Si le prolongement de la rocade a pu avoir une première suite relativement rapide par la construction du remblai de préchargement, il n'en n'a pas été de même du barreau de fermeture. Peu de temps après

la déclaration d'utilité publique du barreau de fermeture, des recours ont été déposés contre celle-ci. Après la confirmation de cette DUP en première instance, il y a eu appel de la décision. À ce jour, la cour d'appel du Tribunal administratif de Marseille ne s'est pas prononcée. De même, dès l'obtention de la DUP, l'acquisition des terrains d'emprise nécessaire à la construction de l'ouvrage a été lancée. Cette acquisition foncière a dû être opérée par voie d'expropriation, peu de propriétaires ayant accepté les offres du Symadrem.

Aujourd'hui, bon nombre d'obstacles ont été levés. Les travaux de construction du barreau de fermeture vont pouvoir débiter et se poursuivre pendant une quinzaine de mois, au total, tandis que les travaux du prolongement de la rocade vont reprendre. ■



Tracé de la digue nord

ÉLECTION DU NOUVEAU COMITÉ SYNDICAL

Hervé Schiavetti, est réélu Président du Symadrem. En effet, **le 11 mai dernier** le Syndicat mixte a procédé à l'élection de son nouveau bureau suite aux élections régionales de mars. Seul candidat, Hervé Schiavetti a été réélu à l'unanimité. Même unanimité en ce qui concerne l'élection des Vice-Présidents et des membres du bureau. Créé en 1999 et élargi à la rive gardoise du petit Rhône depuis 2005, le Symadrem réunit 11 communes Gardoises et 4 des Bouches-du-Rhône, les Conseils régionaux Languedoc-Roussillon

et Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que les Conseils généraux du Gard et des Bouches-du-Rhône.

Composition du bureau :

Président : Hervé Schiavetti (Conseil général des Bouches-du-Rhône)
1^{er} Vice-Président : Jean-Christian Rey (Région Languedoc-Roussillon)
2^{ème} Vice-Présidente : Cécile Helle (Région PACA)
3^{ème} Vice-Président : Gilles Dumas (commune de Fourques)
4^{ème} Vice-Président : Jean-Luc Masson (commune d'Arles)

5^{ème} Vice-Président : Juan Martinez (Conseil général du Gard)
Fabrice Verdier (Région Languedoc-Roussillon), Mohamed Rafai (Région PACA), Christian Valette (Conseil général du Gard), Claude Vulpian (Conseil général des Bouches-du-Rhône), Lionel Jourdan, Jacques Bourbousson et Reine Bouvier (au titre des communes du Gard) et Jean-Marc Charrier, André Mauget et Charles Fabre (au titre des communes des Bouches-du-Rhône).

ACTUALITÉS

FORMATION DES GARDES DIGUES

Objectif sécurité



➔ Groupe en formation

En professionnels, les huit gardes digues du Symadrem veillent en permanence sur 230 km de digues. Par tous les temps ils doivent effectuer des travaux d'abattage, de débroussaillage, de bûcheronnage, de surveillance des ouvrages. **La consigne n°1, c'est de travailler en toute sécurité.** Pour cette raison le Symadrem a fait appel au Centre Forestier de la Bastide des Jourdans. Objectif : améliorer les compétences, la professionnalisa-

tion, les techniques de travail et la formation à la conduite d'engins mécaniques. Depuis deux années déjà, les huit gardes digues ainsi que Pascal Mercier, ont été formés aux choix des équipements de protection, aux techniques d'abattage, aux bons gestes et aux bonnes postures. L'an passé quatre gardes digues ont obtenu le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) pour la conduite du giro-broyeur et de l'épareuse. Une démarche de progrès, de sécurité et respectueuse du milieu naturel. ■



➔ Réunion Publique à Salin de Giraud

Le 22 juin dernier à Salin de Giraud, le Président du Symadrem, Hervé Schiavetti, et le Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Jean-Marc Charrier, ont fait le point à mi-parcours de l'étude de renforcement de la digue de Salin de Giraud et de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Une cinquantaine de personnes assistait à cette 2^{ème} réunion publique d'information, très désireuse de connaître l'état d'avancement des ouvrages sur le Grand Rhône et la protection de Salin de Giraud et des Salins du midi.

La phase de diagnostic achevée en mars, a montré qu'il existe un risque de brèches en cas de forte crue [type 2003] sur la digue de Salin de Giraud. Au coude du fleuve elle est en moyenne 1m en dessous du reste du linéaire. Les modélisations hydrauliques montrent

que les hauteurs d'eau pourraient atteindre 1,5m à Salin de Giraud et 2,5m à Port-Saint-Louis ! La seconde phase, la conception des ouvrages a été réalisée cet été. Les calages proposent pour la rive droite une rehausse des digues de 50 cm à 1m jusqu'à l'estacade de l'Esquineau, ainsi que le renforcement de la digue en aval. Pour la rive gauche, il faudra une rehausse des digues jusqu'au centre ville afin de contenir une crue millénaire. Ces travaux de renforcement constituent une première étape dans le schéma de protection de Salin de Giraud. Parallèlement, une réflexion est en cours afin de déterminer au mieux le tracé d'une digue de protection au sud des Salins du midi. Après une phase d'instruction réglementaire et d'acquisition foncière, les travaux pourraient commencer fin 2011. ■

SALIN DE GIRAUD / PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

ATTENTION VIGILANCE CRUES !



L'automne et l'hiver sont les saisons de risques de fortes crues du Rhône. Riverains ou simples promeneurs, la sécurité est l'affaire de tous, le Symadrem compte sur votre vigilance et sur votre prudence. Toute l'année **la circulation** en véhicule et à cheval est **interdite** sur les digues du Rhône. **Pour votre sécurité et pour éviter la dégradation des ouvrages, merci de respecter ces consignes.** Suivez l'information en temps réel avec le Service de Prédiction des Crues Grand Delta sur : www.vigicrues.gouv.fr/ ■



ALAIN-PIERRE ROMAC, L'ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SYMADREM DÉCORÉ DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Ingénieur diplômé de L'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai et de l'Institut Supérieur du Béton Armé, il commence sa carrière en 1972 comme ingénieur chez THEG puis QUILLERY en charge de la conception et réalisation d'ouvrages d'art. Entré en 1981 dans la Fonction Publique Territoriale en Mairie de BRIVE il est responsable du bureau d'études et accède au grade d'ingénieur divisionnaire. De 1984 à 1997 il est Directeur des Services Techniques à la Mairie d'Arles. Suite aux inondations de 1993 et 1994 et à la création du SIDRHEMER puis du SYMADREM, il occupera les postes de Directeur Technique puis de Directeur Général jusqu'à son départ à la retraite en 2007. Alain-Pierre ROMAC a consacré 10 ans de sa vie professionnelle au confortement et la rénovation des ouvrages de protection du delta du Rhône. Après avoir réalisé la mise en œuvre des premiers travaux suite aux crues de 93 / 94, il a procédé au lancement des premières études et mis en place dès 2005 le nouvel Etablissement Public Inter-Régional que nous connaissons aujourd'hui. ■



PROTECTION DU LITTORAL

LE PROGRAMME « INVARIANTS LITTORAL »

Le Symadrem, de 2002 à 2010, a réalisé **12 M€ de travaux** afin de maintenir le trait de côte par un ré-engraissement en sable des plages, afin de protéger la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer contre les risques de submersion marine. 40 % du financement a été assuré par l'Etat, 30 % par la Région PACA, 25 % par le Département des Bouches-du-Rhône et 5 % par la commune des Saintes-Maries.

André Mauget, Conseiller Municipal des Saintes-Maries-de-la-Mer, représentant de la commune auprès du Symadrem, nous donne plus de détails sur ce programme :

Quel est l'objectif du programme invariants ?

Le « programme invariants » c'est d'abord la réalisation d'épis brise-lames et frontaux qui atténuent la force des vagues contre le rivage.

Il y a aussi les épis perpendiculaires pour fixer le sable et enfin la digue à la mer. Grâce à ce

programme nous avons constaté un net ré-ensablement de la plage. Un autre programme de protection est en cours sur près

➤ Epis au droit des Saintes



➤ Epis et brises lames au Clos du Rhône

de 300 m à la plage à l'Est du pertuis de la Fourcade par la réalisation d'une plage de galets qui absorbent la force des vagues.

Quel a été le rôle du Symadrem dans ce programme ?

Il a été un levier déterminant. Il a paré au plus pressé et permis la protection directe de ce village de Camargue. Nous avons participé à la préparation du programme en tant que membre du Comité syndical. Heureusement que nous avons le Symadrem pour contrer les problèmes d'érosion du littoral. Ici nous sommes davantage menacés par la mer que par le Rhône. Seule, la commune des Saintes-Maries ne pourrait pas envisager de tels investissements.

Est-ce un exemple de réussite de protection du littoral ?

L'expertise du Symadrem est aujourd'hui reconnue. Ses recommandations seraient intéressantes sur d'autres communes littorales de France. Le « programme invariants » a permis de sécuriser la commune. Ici contrairement à la Vendée, seulement 1% de notre territoire est urbanisé. La plupart des terrains situés derrière les digues sont des réserves naturelles inconstructibles.



➤ Equipe technique du Symadrem

ZOOM MÉTIER

LA DIRECTION TECHNIQUE

Cette équipe jeune (la moitié a moins de 40 ans) aux parcours professionnels très diversifiés est le lien entre les riverains et les experts. « Notre mission nous amène à travailler avec le public et les administrations » précise Thibaut Mallet, le D.G.A - Directeur technique. Ses collaborateurs Jacques Guillot, Pascal Mercier, Séverine Char-dès, Emilie Chastel, Anne-Laure Martin, Bernard Gille et Mariane Orti-Vinas sont autant de chefs de projets qui savent intervenir sur les études, les travaux, la gestion et l'entretien des digues. Avec eux, le fleuve est bien gardé !

(*) voir La Lettre du Symadrem n°1

La direction technique c'est par où ? Impossible de se tromper : vous y êtes ! C'est cette équipe de 16 super-actifs qui bourdonne comme les abeilles d'une ruche dans l'édifice à l'avenue de l'Abbé Pierre . Il y a les 8 gardes digues(*) que certains croiseront sur les digues du Rhône. Plus souvent dans les locaux, le staff de 8 ingénieurs, toujours la paire de bottes à portée de main.



LE NOUVEAU SITE DU SYMADREM.

Plus rapide, plus interactif, plus réactif aussi... voici le nouveau site Internet du Symadrem. Informer les citoyens sur nos missions, sur les études et les travaux, l'entretien et l'exploitation des digues et des ouvrages de protection : tout cela exprime un désir de transparence et une volonté de travailler dans l'intérêt général. Nous avons oublié les crues désastreuses de 1840 et 1856 et ce sont les inondations de 1993-1994, puis 2002-2003 (un milliard d'euros de dégâts !) qui nous ont rappelé que nous vivions à proximité d'un fleuve impétueux et parfois indomptable : le Rhône. Ce site web doit aussi contribuer à sensibiliser les citoyens à la culture du risque inondation. Jean Giono écrivait : « Certaines de mes nuits sont ébranlées par des mugissements qui peuvent aussi bien venir du Rhône que du Minotaure ».

Bienvenue sur www.symadrem.fr

Directeur de la publication :

Hervé Schiavetti

Rédacteur en chef :

Jean-Pierre Gautier

Ont participé à ce numéro :

Émilie Chastel, Charles Fabre, Bernard Gille, Jacques Guillot, Thibaut Mallet, Alain Mauget, Christian Salvignol, Fabrice Verdier

Photos : SYMADREM

Réalisation : www.septlieux.fr

ISSN : 2105 - 3324

Imprimeur : Icône

SYMADREM

448 Av. Abbé Pierre - Route des Saintes-Maries-de-la-mer
13200 ARLES
04 90 49 98 07

symadrem@symadrem.fr
www.symadrem.fr



Aimargues



Arles



Beaucaire



Beauvoisin



Bellegarde



Communauté de Communes Terre de Camargue



Fourques



Le Cailar



Port-Saint-Louis-du-Rhône



Tarascon



Saintes-Maries-de-la-Mer



Saint-Gilles



Vauvert